Taux de T.V.A. applicables en agriculture

	Nature du produit ou du service à facturer	Taux de T.V.A.		Nature du produit ou du service à facturer	Taux de T.V.A.
Α	Abats	5.50	С	Confitures	5.50
	Abattage et tronçonnage de coupes de bois (travaux forestiers)	10.00		Colza destiné à l'alimentation humaine	5.50
	Abattage, plumage et éviscération des volailles	5.50		Colza destiné à l'alimentation animale	5.50
	Alcool	20.00		Colza destiné à l'industrie	20.00
	Andainage	5.50		Conserves de viande ou de fruits	5.50
	Animaux vendus entre agriculteurs pour la production agricole	5.50		Coupe de fourrages	5.50
	Animaux vendus morts ou prêts à être abattus / consommation humaine	5.50		Curage des fosses	20.00
	Animaux de compagnie	20.00	D	Curage des fosses septiques des particuliers (habtat° + 2ans)	10.00
	Animaux de basse-cour vivants pour être abattus (conso humaine)	5.50		Cours d'équitation	20.00
	Animaux de basse-cour vivants pour être élevés	5.50		Débardage de bois	10.00
	Arbustes et plants	10.00		Déchets de bois, sciure destinés au chauffage	10.00
	Arrachage des produits agricoles :			Déchets de bois, sciure <u>non</u> destinés au chauffage	20.00
	- Betteraves sucrières	5.50		Défanage des pommes de terre de consommation	5.50
	- Betteraves fourragères	5.50		Défanage des pommes de terre fécule	20.00
	- Lin industriel	20.00		Désherbage (3)	20.00
	- Pommes de terre de consommation	5.50		Désinfection et dératisation des champs	20.00
	Arasements de talus	20.00		Désinfection des semences	5.50
В	Battage des récoltes destinées à l'almentation humaine	5.50		Disquage des sols, déchaumage	5.50
	Battage des récoltes destinées au bétail ou à l'agriculture	5.50		Distillation	20.00
	Binage des sols	5.50		Drainage, irrigation	20.00
	Biomasse pour méthanisation (maïs-herbe-fumier-lisier-pdt, etc)	20.00		Dressage d'animaux, débourrage	20.00
	Broyage de la paille à usage agricole	5.50		Déneigement de voiries	10.00
	Bois destiné au chauffage sur pied ou abattu, quelles que soit sa	10.00	E	Elagage des arbres dans le cas de travaux forestiers	10.00
	dimension : bûches, plaquettes, granulés, déchets de scierie	10.00		Elagage des arbres pour des particuliers ou des collectivités	20.00
	Bois d'œuvre et d'industrie sur pied ou abattus (en grumes, rondins	20.00		Enlèvement des ordures ménagères (à étudier selon les cas et contrats)	5,5/10/20
	billons), vendu sur coupe ou bord de route	20.00		Ensilage	5.50
С	Camping à la ferme gîtes ruraux et et chambres d'hôtes	10.00		Entraide	Exonéré
	Céréales destinées à l'alimentation humaine (avec ou sans transform°)	5.50		Entretien des jardins, sentiers forestiers	20.00
	Céréales destinées à l'alimentation animale	5.50		Elevage à façon (animaux destinés à l'abattoir pour conso. humaine)	5.50
	Charcuterie	5.50		Epandage (3)	20.00
	Cidre	20.00	F	Farine	5.50
	Compositions florales : plantes différentes dans un même contenant	20.00		Fleurs séchées et colorées	20.00
	Confit d'oies ou de canards	5.50		Fleurs naturelles, vivantes ou séchées, vendues à l'unité	10.00

⁽¹⁾ Animaux vivants de boucherie et de charcuterie vendus à des non assujetis, TVA = 2,10

NB : les produits agricoles destinés à des particliers bénéficient du taux de 5.5 %. Ex : poulets à engraisser , poules pondeuses, plants de pommes de terre, paille, foin, semences potagères etc... Par contre les produits de l'horticulture et de la floriculture d'ornement sont au taux de 10 %.

⁽²⁾ Les variétés de Lin et de Chanvre, normalement destinées à des fins non alimentaires sont passibles du taux normal de 20% de la TVA.

⁽³⁾ Si ces travaux sont réalisés en même temps que les travaux de préparation du sol, au cours d'un même passage, le taux réduit de 5.5% s'applique sur l'ensemble.

Taux de T.V.A. applicables en agriculture

	Nature du produit ou du service à facturer	Taux de T.V.A.		Nature du produit ou du service à facturer	Taux de T.V.A.
F	Foin et fourrage	5.50	P	Paille	5.50
-	Fruits	5.50	r	Pension d'animaux en croissance (génisses etc)	5.50
	Fromages, yaourts et autres produits laitiers	5.50		Plantations (3)	20.00
	Fumier/lisier pour fertilisation des sols	5.50		Plants de pommes de terre	5.50
	Fumier/lisier pour méthanisation	20.00		Pommes de terre de consommation	5.50
G	Gardiennage d'animaux (chevaux, chiens etc)	20.00		Pommes de terre de consommation Pommes de terre pour alimentation des animaux	5.50
`	Gain de courses chevaux	non soumis		Pommes de terre pour industrie non alimentaire (fécule)	20.00
	Gelée royale	5.50		Poissons vendus vivants pour la pêche de loisirs	5.50
	Gibier vivant pour la chasse	5.50		Pressage paille et fourrages	5.50
	Gibier mort ou vivant pour alimentation humaine	5.50		Pressurage des grains et fruits oléagineux => huile alimentaire	5.50
н	Hersage des sols	5.50		Pressurage des grains et fruits oléagineux => huile non alim et non indus	5.50
, '' J	Jus de fruits (sans alcool)	5.50		Pressurage des grains et fruits oléagineux => huile industriel	20.00
	Journées de chasse (quelque soit le gibier récupéré par le client)	20.00		Pressurage de vendange ou fruits à cidre	20.00
	Journées de pèche (quelque soit le poisson récupéré par le client)	20.00	R	Ramassage des récoltes destinées à l'almentation humaine	5.50
L	Labour	5.50	IX.	Ramassage des récoltes destinées à l'industrie (ex lin textile)	20.00
_	Laine	20.00		Ramassage des récoltes destinées au bétail ou à l'agriculture	5.50
	Lait	5.50	S	Semailles et plantations (3)	20.00
	Légumes (pommes de terre, carottes etc)	5.50	•	Sapins de Noël avec racine	10.00
	Location de matériel	20.00		Sapins de Noël coupés (mis ou non sur buche)	10.00
	Lin alimentaire (graines, huile)	5.50		Sapins de Noël floqués, dorés ou décorés ou artificiels	20.00
	Lin pour l'industrie (fibres) (2)	20.00		Sciage des grumes	20.00
	Lin destiné à faire des tourteaux pour l'alimentation animale	5.50		Saillie (activités équines)	5.50
	luzerne (destinée à l'alimentation animale)	5.50	Т	Taille des arbres, vigne, haies	20.00
М	Main d'œuvre	20.00	•	Terrassement	20.00
	Miel	5.50		Traitement des cultures	20.00
	Moissonnage des récoltes destinées à l'almentation humaine	5.50		Triage et calibrage de produits agricoles à 5.5 % (ex : triage pdt conson)	5.50
	Moissonnage des récoltes destinées au bétail ou à l'agriculture	5.50		Tonte des moutons	20.00
	Mouture des céréales	5.50		Tronçonnage d'arbres sur pieds au profit d'agriculteurs ou de forestiers	10.00
	Miscanthus vente à un agriculteur pour litières des animaux	5.50		Tronçonnage arbres sur pieds au profit de particuliers ou de collectivités	20.00
	Miscanthus vente aux particuliers, animaleries, collectivités	5.50	V	Vins	20.00
0	Œufs	5.50	•	Viandes animales découpées (ex : bovins) ou vidées (ex : volailles)	5.50

⁽¹⁾ Animaux vivants de boucherie et de charcuterie vendus à des non assujetis, TVA = 2,10

NB : les produits agricoles destinés à des particliers bénéficient du taux de 5.5 %. Ex : poulets à engraisser , poules pondeuses, plants de pommes de terre, paille, foin, semences potagères etc... Par contre les produits de l'horticulture et de la floriculture d'ornement sont au taux de 10 %.

⁽²⁾ Les variétés de Lin et de Chanvre, normalement destinées à des fins non alimentaires sont passibles du taux normal de 20% de la TVA.

⁽³⁾ Si ces travaux sont réalisés en même temps que les travaux de préparation du sol, au cours d'un même passage, le taux réduit de 5.5% s'applique sur l'ensemble.